

- ° d'établir des règles innovatrices pour le commerce des services;
- ° d'accorder chacun un accès sûr et un traitement non discriminatoire aux investisseurs de l'autre pays;
- ° d'élargir chacun les possibilités de concurrence pour leurs marchés publics respectifs;
- ° de renforcer les industries de l'automobile des deux côtés de la frontière, non seulement en réaffirmant notre engagement envers le Pacte de l'automobile, mais aussi en élargissant son application; et
- ° d'établir un mécanisme binational de règlement obligatoire des différends portant sur les droits compensatoires, les droits antidumping et les mesures de protection des importations.

Et qu'est-ce que tout cela signifie pour les habitants de cette province?

Commerce est synonyme d'emplois. En 1986, les exportations représentaient 4,3 milliards \$ d'affaires pour la Saskatchewan, soit environ le quart du produit intérieur brut de la province. D'une façon plus précise, plus de 2 milliards \$ d'exportations pour l'agriculture de la Saskatchewan, plus de 1,5 milliard \$ pour le secteur minier de la province et plus de 0,5 milliard \$ pour son secteur manufacturier.

Cela signifie un plus grand choix de biens et services, à des prix moins élevés, pour tous les consommateurs de la province.

Cela veut dire un avenir mieux assuré pour les exportateurs de la Saskatchewan. C'est cette province qui a été le plus durement touchée par les mesures protectionnistes américaines visant par exemple l'uranium, la potasse et le bétail. Les exportateurs de la Saskatchewan savent fort bien ce que c'est que de se heurter à la pleine force de la législation américaine, particulièrement quand elle est appliquée de façon déloyale pour satisfaire les groupes d'intérêt et les lobbies.

Nous avons voulu établir la primauté du droit dans le règlement des différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis, et nous avons cherché à mettre fin à la domination des lobbies.